

que ce secteur de notre économie canadienne, pour ainsi dire le seul où subsiste encore vraiment la libre entreprise, ne soit pas englouti par les entreprises monopolisatrices dans le commerce de détail.

Le ministre du Travail (M. Starr) nous a communiqué ce matin des chiffres assez alarmants sur le chômage. Le chômage grandissant est une autre raison pour laquelle le gouvernement se doit de prendre des mesures au sujet des taux fabuleux d'intérêt qu'on exige. Si nous voulons que le Canadien moyen puisse acheter une automobile, un appareil de télévision ou une maison, il faut lui fournir l'occasion d'acheter ces articles à un taux ordinaire d'intérêt. Il faut éviter de l'accabler, lui et sa famille, par ces taux d'intérêt très élevés. Si le gouvernement veut intervenir dans le domaine du crédit afin d'abaisser ces taux d'intérêt très élevés, beaucoup de Canadiens pourront acheter de plus grandes quantités de marchandises, ce qui contribuera à résoudre le problème du chômage.

J'engage le gouvernement à ne pas écarter trop rapidement cette proposition et à se préoccuper de ce problème très important pour beaucoup de Canadiens en étudiant sérieusement le bill à l'étude. Si le gouvernement ne juge pas actuellement à propos d'appuyer le principe dont s'inspire la mesure, la question pourrait de nouveau être déferée au comité permanent de la banque et du commerce afin que nous puissions interroger, au sein de ce comité, les représentants des établissements qui exigent ces taux d'intérêt élevés, que nous puissions y faire comparaître le surintendant de l'assurance et étudier avec objectivité cette question de ces taux d'intérêt exorbitants. Par ce moyen, l'opinion publique finira par obliger les membres de la Chambre à adopter une mesure législative en ce sens.

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques commentaires à formuler à propos du projet de loi qui nous est soumis cet après-midi; à ce sujet je ne sais trop dans quelle catégorie ranger mon discours. Certains honorables députés ont prononcé leur premier discours en cette Chambre. J'ai déjà eu trois ou quatre faux départs et c'est pourquoi je ne puis prétendre que je prononce cet après-midi mon premier discours. Quoi qu'il en soit, j'ai une ou deux observations à formuler avant de passer au projet de loi dont nous sommes saisis. Je suis en quelque sorte renversé par la volubilité intarissable des membres d'un certain groupe. Plus nous essayons de les contenir, plus leur flot de paroles déborde. A mon avis, c'est dans une large mesure parce que les socialistes veulent se

mêler de nos affaires au nom d'une économie dirigée. Je ne voudrais pas leur être désagréable en déclarant qu'après avoir écouté les débats depuis mon entrée à la Chambre, je deviens de plus en plus convaincu qu'au lieu de consacrer certains jours aux députés, il nous faudrait affecter à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre une journée spéciale qu'on appellerait la journée Knowles.

M. Argue: C'est ce qui arrive tous les jours.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne faut pas y voir d'inconvénient.

M. Morton: Je dis cela, non pas uniquement pour faire un compliment à l'honorable député, mais en songeant aux intérêts de certains des députés siégeant en cette enceinte, surtout les nouveaux députés qui auraient préféré avoir plus souvent l'occasion de participer aux débats.

M. Ellis: Pourquoi ne le faites-vous point?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Inscrivez des bills au *Feuilleton* vous-même.

M. Ellis: Rien ne vous en empêche.

M. Argue: Ne faites pas tant de faux départs.

M. Morton: Adoptons la mesure législative soumise à la Chambre. Plus nous parlons, plus elle sera retardée.

M. Hamilton (York-Ouest): Pensez au temps qu'il faudrait si chacun des 265 députés prenait la parole sur toutes les questions.

M. Morton: Je ne tiens pas à calculer le temps qu'il nous faudrait pour finir. Je me rends très bien compte du problème réel soumis à la Chambre cet après-midi par l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Argue). Je sais que de ce côté-là de la Chambre on est très porté à laisser le gouvernement prendre des initiatives plutôt qu'à encourager nos concitoyens à se débrouiller par leurs propres moyens. Mais il y a des cas où la population a besoin de protection, et j'accorde à l'honorable représentant d'Assiniboia que celui qui nous occupe en est un. Je pourrais peut-être exposer certains faits qui sont caractéristiques de la région métropolitaine de Toronto et peut-être aussi d'autres régions. A cause du prix élevé des loyers, les jeunes ménages cherchent à acheter des maisons offertes moyennant un faible paiement initial. La loi nationale sur l'habitation leur offre une assez belle occasion d'acheter une habitation suivant leurs moyens. S'ils sont forcés d'acheter des maisons plus vieilles, ils versent un faible paiement initial et contractent une première